VILLE DE BOUILLON
Procès-verbal du Conseil Communal du
26 juin 2025

La séance se tient à la salle du Conseil Communal de l'Hôtel de Ville de Bouillon

La Présidente ouvre la séance à 20h00

Présents : Mme Anne GERARD, Présidente ;
Mmes et MM. Marie-Julie NEMERY, Bourgmestre ;
Denis ROULEFF, Bertrand GOBERT, Pol DE WACHTER & Justine SERSON, Echevins ;
Cyprien CACHBACH, Aurore POLET, Aline PENOY, Joël PONCELET, Willy NOIZET, ~~Pauline MAZIERS, Frank ISTACE~~, Aurélie POCHET, Geoffroy GODART, Claudia PONCIN & Mireille MANANT, Conseillers Communaux ;

Stéphanie DE WACHTER, Présidente du CPAS siégeant avec voix consultative ;

Jean MATHIEU, Directeur Général.

Absents et excusés : Mr Frank Istace et Mme Pauline Maziers, Conseillers Communaux

SEANCE PUBLIQUE

Administration

1. PV du 05.06.2025 :

A l'unanimité, approuve ce PV.

CPAS

Mr Benoit Halleux, D.G. du CPAS, rentre en séance.

2. Mb n° 1:

A l'unanimité, approuve cette Mb n° 1 comme suit:

	Recettes	Dépenses	Solde
D'après le budget initial :	8.088.938,85	8.088.938,85	0
Augmentation :	959.894,22	219.383,57	740.510,65
Diminution :	968.192,81	227.682,16	-740.510,65
Nouveau résultat :	**8.080.640,26**	**8.080.640,26**	**0**

Mr Benoit Halleux quitte la séance

Comptabilité

3. Mandat n°888/2025 irrégulier – application des articles 60 et 64 du règlement général de comptabilité communale :

 Par 10 Oui et 5 Non (Minorité), ratifie ce mandat de paiement n° 888/2025, arrêté par le Collège Communal du 10.06.25, portant subside extraordinaire à la Fabrique d'Eglise de Bouillon d'un montant de 16 687,97€ sous forme d'avance récupérable.

 Maître Renaud Crasset, Conseil de la Ville, rentre en séance.

4. Affaire : « Aux Armes de Bouillon » - Liquidation : Achat par la Ville : Achat par la Ville d'une parcelle sise à Bouillon, rue de la Station, cadastrée à Bouillon, 1ére Div., S° A, n° 460X2 d'une superficie de 2a 63ca : Formulation d'une offre d'achat pour un montant de 90 000,00€ auprès du liquidateur de la SA « Aux Armes de Bouillon » :

 A l'unanimité, accepte de formuler une offre d'achat pour un montant de 90 000,00€ auprès du liquidateur de la SA « Aux Armes de Bouillon » pour l'acquisition de la parcelle sise à Bouillon, rue de la Station, cadastrée à Bouillon, 1ére Div., S° A, n° 460X2 d'une superficie de 2a 63ca.

 Maître Crasset quitte la séance.

5. Rapport de rémunération 2025 – exercice 2024 :

 A l'unanimité, approuve ce rapport de rémunération 2025

Fabriques d'église

6. FE Curfoz - Sensenruth : Compte 2024 :

 A l'unanimité approuve d'office pour cause d'expiration de tutelle ce compte 2024 avec un boni de 7 475,50€.

7. FE Poupehan : Compte 2024 :

 A l'unanimité approuve d'office pour cause d'expiration de tutelle ce compte 2024 avec un boni de 3 874,29€.

8. FE Noirefontaine : Compte 2024 :

 A l'unanimité approuve d'office pour cause d'expiration de tutelle ce compte 2024 avec un boni de 20 724,26€.

9. FE Rochehaut : Compte 2024 :

 A l'unanimité approuve d'office pour cause d'expiration de tutelle ce compte 2024 avec un boni de 19 065,78€.

10. FE Corbion : : Compte 2024 :

A l'unanimité approuve d'office pour cause d'expiration de tutelle ce compte 2024 avec un boni de 7 178,82€.

11. FE Les Hayons : Compte 2024 :

A l'unanimité approuve d'office pour cause d'expiration de tutelle ce compte 2024 avec un boni de 10 971,57€.

12. FE Les Hayons : Mb n° 1 – 2025 :

A l'unanimité approuve d'office pour cause d'expiration de tutelle cette Mb n°1- 2025 comme suit :

Récapitulatif	
Supplément communal	0,00
Résultat présumé	9.390,71
Total des dépenses arrêtées par fEvêque	1.949,96
Total général des recettes	48.719,15
Total général des dépenses	48.699,21
Equilibre du budget 2025	19,94

Convention

13.Ville de Bouillon – SPGE – convention de coopération publique – Secteur de l'eau:

A l'unanimité, marque son accord sur la signature (avec la SPGE) de la convention d'adhésion à la convention de coopération publique, avenant à la convention du 12 juin 2024 entre la SPGE, la SWDE, la CILE et l'AIDE

14.Ville de Bouillon – FOST PLUS – convention de partenariat visant à améliorer la gestion des déchets sauvages dans le cadre d'un projet pilote: **approbation**

A l'unanimité, approuve cette convention de partenariat avec FOST PLUS

Travaux

15. Travaux de rénovation de la toiture de l'école de Corbion : approbation des conditions et du mode de passation et du devis estimatif des travaux – Projet

A l'unanimité,
***approuve le cahier spécial des charges du marché de travaux de rénovation de la toiture de l'école de Corbion pour un montant estimé de 230 000,00€ TVAC**
***sollicite les subsides auprès de la FWB pour cet investissement dans le cadre du PPT Extrême urgence »,** soit

°Une subvention pour ce marché auprès de l'Autorité Subsidiante Communauté Française -Programme Prioritaire des Travaux -;

°La subvention de 60% du solde de l'investissement subventionnable non couvert par le subside PPT à charge du Fonds des Bâtiments scolaires de l' Enseignement Officiel Subventionné ;

°La garantie du remboursement en capital, intérêts et accessoires du prêt contracté pour financer le solde de l'investissement non couvert par l'intervention PPT et la

subvention complémentaire du fonds ; que la subvention vise la réduction de la charge d'intérêts de cet emprunt à 1,25% de la part du Fonds de garantie des bâtiments scolaires ;

Avec intégration des remarques du Pouvoir subsidiant du 26.06.25 dans le CSC et pose d'ardoises en pierre naturelle pour la toiture en remplacement du matériau initialement prévu -> à inclure dans le CSC à modifier à ce sujet.

L'avis négatif de la D.F. (vu que ces dépenses et recettes ne seront inscrites qu' en Mb n° 2) est bien présent dans la délibération

Mobilité

16.Règlement de roulage régional - zone de stationnement et une place de stationnement pour personnes handicapées devant l'immeuble Rue du Collège 30 à Bouillon **:**

A l'unanimité, émet un avis favorable sur ce règlement de roulage.

Urbanisme

17.Commission Consultative de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité : Règlement d'Ordre Intérieur.

A l'unanimité, approuve ce ROI.

Intercommunales

18.IMIO- A.G ordinaire du 30.09.25 : approbation des point mis à l'Ordre du Jour

A l'unanimité, approuve les point mis à l'ordre du jour de cette A.G.

Point ajouté à l'Ordre du jour en urgence par Geoffroy Godart

19. Convention entre la Ville de Bouillon et le RSFC BOUILLON : Addendum à la convention du 27.11.2001 avec modification de l'article 3.

Mr Godart explique sa proposition d'ajout et sa motivation (Subside Infrasports)

Mr Godart quitte la séance.

A l'unanimité,
approuve l'urgence uniquement pour la modification de l'art. 3 de l'actuelle convention entre la Ville de Bouillon et le RSFC Bouillon avec l'information suivante que les autres articles de ladite convention seront revus également, sur proposition du Collège Communal, lors d'une prochaine séance du Conseil Communal.

A l'unanimité,
approuve cette nouvelle convention entre la Ville de Bouillon et le RSFC Bouillon avec la modification de l'article 3 comme suit :

« La Ville concède gratuitement au RFSC, qui accepte, la gestion des biens désignés à l'article 1, à partir du 01.07.25 pour une durée de 21 ANS, se terminant le 01.07.2046. La présente convention est renouvelée par tacite reconduction pour une période de trois ans à l'expiration du terme indiqué ci-dessus, à défaut de congé signifié par l'une ou l'autre partie par lettre recommandée dans un délai de trois mois avant l'expiration du terme. »

Mr Godart rentre en séance.
<u>Questions</u>

1° Willy Noizet :

A° Ecoles communales – Logopède

« Depuis deux années scolaires, nos écoles communales bénéficient du soutien précieux d'une logopède.
Ce projet, initié et défendu par l'ancienne échevine de l'Enseignement, s'est révélé extrêmement bénéfique.
La logopède intervient non seulement en remédiation, mais aussi en co-titulariat, en classe, en soutien direct aux élèves et aux enseignants.
Cette présence renforce l'inclusion, la différenciation et la réussite scolaire.
Nous espérons vivement la poursuite de ce dispositif, voire son extension.
Dès lors :
• Le projet sera-t-il reconduit pour l'année 2025-2026 ?
• Des moyens sont-ils prévus à cet effet ?
• Le Collège envisage-t-il d'étendre ce type d'accompagnement à d'autres implantations ? »

La Bourgmestre répond que cette reconduction est bien à l'ordre du jour, mais que ce poste ne peut être désigné que sur les heures AP attribués par la FWB pour la prochaine année scolaire 2025-2026. C'est en fonction de cette attribution de ces heures AP qu'il sera, donc, envisagé la désignation de la logopède.

B° Site Internet :

« Mr Noizet fait remarquer que la Déclaration de Politique Générale n'est toujours pas mise en ligne et demande, en sus, que soit corrigé l'apparentement de monsieur Rouleff 1er échevin dans le Site Internet Communal. »

Le Directeur Général répond qu'il va faire remédier à cela dans les moindres délais.

Il est 22h15

La Présidente lève la séance

Par le Conseil
Le Directeur Général
J. MATHIEU

La Bourgmestre
M.-J. NEMERY